

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 40/2021 du 03 août 2021

**OBJET : DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET DES LIEUX
PUBLICS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser en Centre Bourg des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est déposé le 03 août 2021 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier d'un financement au titre de la mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics. Le dossier est subventionnable au taux de 48 % d'un montant global prévisionnel de travaux de 15 704 euros 89 HT. Le projet ne pouvant dépasser plus de 80 % d'aides publiques.

Fait à Mohon le 03 août 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance